

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération du conseil d'administration

du 27 Mars 2024

n°29

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 17

PRESENTS : (12)

Mme Braud, Mme Phlipponneau, M. Baudry, M. Raynaud, Mme Roussenque, Mme Bazin, M. Penin, Mme Manson, Mme Duffourc-Bazin, Mme Van Maercken, Mme Lalaque, Mme Leclerc.

POUVOIRS : (3)

M. Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud,
M. Melquiond, mandant, a pour mandataire Mme Phlipponneau,
M Bardet, mandant, a pour mandataire Mme Leclerc

EXCUSE : (2) Mme Princet, M. Scaon.

RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD

Secteur : MOYENS DE GESTION - FINANCES

OBJET : Affectation du résultat 2023 – Budget Principal, budgets annexes SEPIA et FOYERS

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 et plus particulièrement le tome II, titre 2, chapitre 1 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget principal),

VU l'instruction budgétaire et comptable M22 et plus particulièrement le titre 2, chapitre 3, paragraphe 2,1,1 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, et son affectation par l'assemblée délibérante (budgets annexes SEPIA et FOYERS)

VU la délibération n°03 du 27 mars 2024 approuvant les résultats de clôture au compte administratif 2023,

CONSIDERANT le besoin d'affecter les résultats 2023,

- Les membres du Conseil d'Administration constatent pour l'exercice 2023 et pour le Budget Principal :

Un excédent de fonctionnement cumulé de	279 156,14 €
Un excédent d'investissement cumulé de	115 811,63 €

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident d'affecter le résultat de la section de fonctionnement selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement reporté (article 002) un montant de 279 156,14 €

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident d'affecter une

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**Délibération du conseil d'administration****du 27 Mars 2024****n°29****page 2/2**

partie du résultat 2023 de la section d'investissement au paiement des restes à réaliser pour un montant de 48 854,44 €.

- De même pour le budget annexe SEPIA, ils constatent :

Un excédent de fonctionnement cumulé fin 2022 (comptes 110 et 111)	133 291,39 €
Pour information: une réserve de compensation des déficits fin 2022	140 222,18 €
Résultat de l'exercice 2023	42 309,44 €
Résultat global à affecter (133 291,39 + 42 309,44 €)	175 600,83 €
Un excédent d'investissement cumulé	54 103,04 €

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident d'affecter le résultat de la section de fonctionnement selon la répartition suivante :

- de reprendre au budget 2024 les comptes 111 et 110 (chapitre 002) pour un montant total de 175 600,83 € pour prévenir tout dépassement budgétaire
- De même pour le budget annexe FOYERS, ils constatent :

Un excédent de fonctionnement cumulé fin 2022 (comptes 110 et 111)	93 453,24 €
Pour information: une réserve de compensation des déficits fin 2022	46 873,37 €
Résultat de l'exercice 2023	290 116,37 €
Résultat global à affecter (93 453,24 + 290 116,37 €)	383 569,61 €
Un excédent d'investissement cumulé	263 588,62 €

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident d'affecter le résultat de la section de fonctionnement selon la répartition suivante :

- de reprendre au budget 2024 les comptes 111 et 110 (chapitre 002) pour un montant total de 383 569,61 € pour prévenir tout dépassement budgétaire.

Fait à Châtellerault, le 27 mars 2024

La Vice-Présidente,

Vote : **Adoptée à l'unanimité**

Françoise BRAUD